

**Lettre ouverte à Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.**

**Objet : Accès au corps des professeurs en science politique**

Madame la Ministre,

Il y a un an, en mars 2017, Frédéric Sawicki, professeur agrégé de science politique, remettait à votre prédécesseur, sur sa demande, un rapport proposant une réforme des modalités d'accès au corps des professeurs de science politique<sup>1</sup>. Ce rapport, disponible sur le site de l'Association Française de Science politique, a fait l'objet d'une évaluation positive de la section 04 du CNU. Dans son rapport d'activités 2016, le CNU, au titre des prises de position de la section en 2017, affirme son soutien à la proposition principale du rapport Sawicki<sup>2</sup> : « Le dé-contingement des postes ouverts au titre de l'article 46.1 nous semble nécessaire et souhaitable. »

En effet, le blocage du recrutement des professeurs de science politique est bien identifié au sein de la discipline, dont les modalités de recrutement sont différentes des autres disciplines de sciences humaines et sociales – qui ne recrutent pas leurs professeurs par la voie du concours de l'agrégation du supérieur. Le rapport établi par Frédéric Sawicki, fondé sur une large concertation au sein de la discipline, dresse un état des lieux approfondi des modalités de recrutement en science politique et des dysfonctionnements actuels. Le décret 2014-997 du 2 septembre 2014, tout en instituant une nouvelle voie d'accès au professorat identique à celles des disciplines scientifiques et littéraires (art. 46-1), a établi que « le nombre total des emplois mis aux concours dans la discipline ouverts en application de l'article 46.1 *ne peut être supérieur* au nombre des emplois offerts au concours d'agrégation. Or les établissements, pour une série de raisons identifiées (et tenant pour partie à leur attachement au principe d'autonomie), répugnent de plus en plus à solliciter des postes à l'agrégation, alors que les candidats témoignent d'une désaffection à l'égard de ce concours.

---

<sup>1</sup> [http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/86/3/Sawicki-rapport\\_decontingement\\_738863.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/86/3/Sawicki-rapport_decontingement_738863.pdf)

<sup>2</sup> <http://www.afsp.info/discipline/organismes-et-metiers/cnu-04/>

Engagés dans leurs responsabilités scientifiques, administratives et pédagogiques, les maîtres de conférences peinent à dégager le temps nécessaire au concours. Ainsi pour l'année 2017, 9 postes en 46-1 ont été demandés par les établissements (16 en 2018 selon nos informations) alors que le concours d'agrégation 2016-17 offrait 4 postes. Aujourd'hui, ce sont une quarantaine de MCF, HDR, qualifiés par le CNU, qui espèrent devenir un jour professeurs, alors que seuls 2 postes en 46-1 sont proposés en science politique en 2018.

A l'heure où l'objectif gouvernemental est d'atteindre un meilleur équilibre sexué parmi les professeurs, il importe de préciser que cette situation de blocage affecte tout particulièrement les carrières féminines. Le concours d'agrégation du supérieur promeut en effet davantage les hommes que les femmes, lesquelles constituent 40 % du corps des MCF mais seulement 20 % à 33% des candidats au concours depuis 1996. Or si le contingentement des postes ouvrables au titre de l'article 46.1 ne creuse pas l'écart des chances de devenir professeur entre les hommes et les femmes de la discipline, l'extrême rareté des postes qui en résulte n'aide certainement pas à le résorber.

A titre individuel, le blocage de carrières des MCF, sur lesquels repose une grande part du fonctionnement de l'institution, suscite un sentiment d'amertume devant l'impossibilité d'une reconnaissance institutionnelle de leur travail. A titre collectif, la dégradation du ratio MCF/Professeurs prive la discipline de ses capacités d'encadrement au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Or cela est d'autant moins soutenable que la science politique, discipline rare, connaît un fort développement de son offre de formation et du nombre de ses étudiants, notamment lié à la vitalité des « bi-licences », à l'ouverture complète de licences en science politique et à la structuration des laboratoires de recherche en science politique qui accompagne cette évolution.

C'est pourquoi, nous, enseignants chercheurs et chercheurs en science politique, avec le soutien de l'Association des enseignants chercheurs en science politique, souhaitons une reconnaissance de l'importance de l'investissement pédagogique, scientifique, administratif des maîtres et maîtresses de conférences. En ce sens, nous vous demandons de bien vouloir donner une suite au rapport de Frédéric Sawicki et de mettre en œuvre sa principale conclusion : la mise en place d'un dé-contingentement pour les 4 années à venir à titre expérimental, comme l'ont déjà fait d'autres disciplines « à agrégation » (telles l'économie et la gestion). Pour éviter les excès du localisme, les propositions afférentes du rapport (repenser l'agrégation, la suppression, elle aussi à titre expérimental, de la distinction entre promotion et mutation sur le modèle des disciplines sans agrégation) sont également pertinentes.

Compte tenu du fort développement de la science politique, rendu possible par l'investissement résolu de ses maîtres de conférences à la fois en recherche, dans le portage

des diplômés et la prise de responsabilités administratives au sein de leur établissement, nous vous demandons de bien vouloir offrir des perspectives d'évolution à ses agents les plus engagés, et à offrir à la discipline l'encadrement dont elle a besoin dans le contexte actuel.

Nous nous tenons à votre disposition pour d'éventuels échanges et vous prions, Madame la ministre, d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Contacts :

Delphine Dulong : [delphine.dulong@gmail.com](mailto:delphine.dulong@gmail.com)

Christine Guionnet : [chguionnet@wanadoo.fr](mailto:chguionnet@wanadoo.fr)>

Marion Paoletti : [marion.paoletti@u-bordeaux.fr](mailto:marion.paoletti@u-bordeaux.fr)

\*

**Premier.e.s signataires :**

Virginie Anquetin, MCF, Université Paul Valéry Montpellier 3, Art-Dev

Julie Bailleux, MCF, université Paris II Panthéon Assas, CERSA

Lucie Bargel, MCF HDR en science politique, Université de Nice Sophia Antipolis, ERMES

Lorenzo Barrault-Stella, CR, CRESPPA

Émilie Biland-Curinier, MCF-HDR, Université Rennes 2, ARENES

Gilles Bertrand, MCF, Centre Emile Durkheim

Willy Beauvallet, MCF, Université Lumière Lyon 2, Triangle

Sophie Beroud, MCF Lyon 2, Triangle

Bureau de l'AECSP

Christine Cadot, MCF, Université Paris 8, CRESPPA-LabToP

Sébastien Caré, MCF, Université Rennes 1, IDPSP

Gwendal Chaton, MCF, Université Angers, IDPSP

Philippe Corcuff, MCF HDR, IEP de Lyon, CERLIS

Stéphanie Dechézelles, MCF, SciencesPo Aix, CHERPA et LAMES, membre titulaire du CNU 04

Xavier de Larminat, MCF, Université de Rouen

Nathalie Duclos, MCF HDR, Université François Rabelais, ISP, membre titulaire du CNU 04

Delphine Dulong, MCF HDR, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, CESSP, membre titulaire du CNU 04

Aurélien Evrard, MCF, Université de Nantes, Laboratoire DCS / Droit et changement social

Julien Fretel, Pr, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, CESSP

Thomas Frinault, MCF HDR, Université Rennes 2 Arènes

Natacha Gally, MCF, université Paris II Panthéon Assas, CERSA, membre titulaire du CNU 04

Pierre Gilbert, MCF, université Paris 8, CRESPPA-CSU  
David Gouard, PRCE, Université Montpellier, CEPEL  
Guillaume Gourgues, MCF, Université de Franche-Comté, CRJFC  
Christine Guionnet, MCF HDR, Université Rennes 1, ARENES  
Olivier Grosjean, MCF, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, CESSP  
Jean-François Havard, MCF, Université de Haute-Alsace, SAGE  
Nicolas Hubé, MCF, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, CESSP  
Caroline Ibos, MCF HDR, Université Rennes 2, LEGS  
Alban Jacquemart, MCF, Université Paris-Dauphine, IRISSO  
Nicolas Kaciaf, MCF, IEP de Lille, CERAPS  
Delphine Lagrange, MCF, Université Paris2 Panthéon Assas, CERSA  
Stéphane Latté, MCF, Université de Haute-Alsace, Laboratoire SAGE  
Bleuwenn Lechaux, MCF, Université Rennes 2, ARENES, membre titulaire du CNU 04  
Christophe Le Digoll, MCF, Université Paris 10 Nanterre, GAP  
Loïc Lepape, MCF, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, CESSP  
Kolja Lindner, MCF, Université Paris 8, EA 1577 (Les mondes allemand s: histoires des idées et des représentations)  
Philippe Marchesin, MCF, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, CESSP  
Guillaume Marrel, MCF HDR, Université d'Avignon, LBNC  
Alice Mazeaud, MCF, Université de La Rochelle, CEJEP  
Laure Neumayer, MCF, IUF et Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, CESSP  
Magali Nonjeon, MCF, Sciencespo-Aix, CHERPA  
Julien O'Miel, MCF, Université de Lille, CERAPS  
Marion Paoletti, MCF-HDR, Université de Bordeaux, Centre Emile Durkheim  
Raphaëlle Parizet, MCF, Université Paris-Est, LIPHA  
Cédric Pellen, MCF, Université de Strasbourg, SAGE  
Jean-François Polo, MCF, Institut d'Etudes Politiques de Rennes, ARENES  
Raphael Porteilla, MCF HDR, Université de Bourgogne-Franche Comté, Credespo, membre titulaire du CNU 04  
Yann Raison du Cleuziou, MCF, Université de Bordeaux, Centre Emile Durkheim  
Nadège Ragaru, CR, CERI-SciencePo, membre titulaire du CNU 04  
Francisco Roa Bastos, MCF, IEP de Strasbourg, SAGE  
Sébastien Ségas, MCF, Université Rennes 2 Arènes  
Guillaume Sacriste, MCF, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, CESSP  
Jérémy Sinigaglia, MCF, IEP de Strasbourg, SAGE  
Eric Soriano, MCF, Université Montpellier 3, Art-dev, VP du CNU  
Claire Visier, MCF, Université Rennes 1, ARENES  
Antoine Vion, MCF, Université d'Aix-Marseille, Laboratoire d'Economie et Sociologie du Travail  
Julien Weibstein, MCF, Science-po Toulouse, LASSP